



peu ton voir les cmpte de mon pere

Par **cendrion38**, le **29/04/2012** à **13:01**

mon pere est bien malade dialyse d'effort il péré la tété.il a fait faire une procuration a ma soeur de puis plusieurs année.moi je n'es pas la procuration puis je consulter ses comptes car j'ai un doute. car exemple elle a acheté un aspirateur a mon pere a son nom a elle mes elle ma dit quelle la payée avec l'argent de notre pere mes qu'il nes pas au courant.j'ai 2 frere et une soeur ont passe qu'il se sert dans ses compte que faire.elle se sert aussi de sa voiture depuis quelque mois,car elle enner se promener mes la sa fait 1 mois qui est a l'hopital et elle s'en sert encore on pense qu'il prend de l'argent sur sa carte bancaire pour mettre de l'essences.

ont lui a demander de voir les compte de mon pere,elle dit vous n'avait pas besoin de les voir est que ses se qui se retire tous les mois.que faire merci de vax reponse.

Par **JEAN S**, le **29/04/2012** à **17:50**

Dans une telle situation qui relève de l'abus de faiblesse, il faut demander sa mise sous tutelle.

Contactez un médecin qui vous guidera dans la procédure qui mène au juge des tutelles

Par **cendrion38**, le **29/04/2012** à **18:04**

merci de votre reponse ses se que je pences